



## Sinistre noté responsable alors que pas de suite au dossier

Par **steph**, le **03/11/2009** à **13:34**

Bonjour,  
après avoir fait une déclaration a notre assurance auto suite a un choc arrière avec projection avant sur un parking l'assurance a fait passer un expert qui a pris la déclaration a l'envers: celui ci nous réponds: les dégats ne correspondent pas avec un choc avant avec projection arrière ( évidemment c'est l'inverse!) l'assurance ne prend donc pas en charge le sinistre sauf si on fait passer un expert a notre charge qui dis le contraire. hors cela nous coutant plus cher que de réparer nous meme le véhicule nous ne donnons pas suite. l'assureur a t'il le droit de le faire apparaitre sur le dossier en tant que sinistre responsable alors qu'il ne nous a été versé aucune indemnité?

Par **chaber**, le **04/11/2009** à **08:54**

Bonjour,  
les constats amiables font-ils mention de la projection de votre véhicule suite au choc arrière?

Si oui, je ne comprends pas la position de l'expert de votre assurance

Si non, vous risquez effectivement un malus

Par **jeetendra**, le **04/11/2009** à **09:13**

bonjour, entièrement d'accord avec mon confrère chaber, la position de l'assureur et de l'expert mandaté par lui sont incompréhensibles, injustes, ils ne tiennent pas du tout compte de vos remarques, de votre constat de l'accident, ils cherchent visiblement à ne pas assumer leur responsabilité contractuelle, "de victime vous devenez coupable" (malus injustifié), tenez bon, cordialement.

Par **steph**, le **04/11/2009** à **11:30**

bonjour et merci pour vos reponses,  
nous avons trouvé notre véhicule tel quel en sortant de nos courses et avons donc fait un depot de plainte qui stipule bien les conditions et le placement du véhicule

Par **chaber**, le **04/11/2009** à **13:33**

si vous êtes assuré en doimmages l'assureur vous réglera franchise déduite, récupérable si l'on retrouve l'auteur et qu'il soit assuré ou solvable

Assuré aux tiers et auteur non retrouvé signifie que vous pouvez faire votre deuil d'une indemnité

Un accident en stationnement régulier avec ou sans tiers n'entraîne pas de malus